

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS

AL BARAKA BANK TUNISIA

Siège social : 88, Avenue Hédi Chaker- 1002 Tunis

AL BARAKA BANK TUNISIA publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 17 avril 2020. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Chérif BEN ZINA et M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

Bilan

Arrêté au 31 Décembre 2019

(Unité : en milliers de Dinars)

	Note	31-12-2019	31-12-2018
ACTIFS			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	187 653	70 946
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	358 201	444 359
Créances sur la clientèle	3	1 054 095	888 469
Portefeuille-titre commercial	4	629 269	447 861
Portefeuille d'investissement	5	49 806	50 387
Valeurs immobilisées	6	86 379	68 938
Autres actifs	7	11 669	10 489
TOTAL ACTIFS		2 377 072	1 981 449
PASSIFS			
Banque centrale et CCP		11 665	7 724
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	583 002	377 468
Dépôts et avoirs de la clientèle	9	1 519 863	1 308 597
Emprunts et ressources spéciales	10	60 945	106 166
<i>Dépôt ABG</i>		59 993	106 025
<i>Autres Ressources</i>		952	141
Autres passifs	11	27 912	22 017
TOTAL PASSIFS		2 203 387	1 821 972
CAPITAUX PROPRES			
Capital		120 000	120 000
Réserves		38 654	39 344
Résultats Reportés		-	(4 089)
Résultat de la période		15 031	4 222
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12	173 685	159 477
TOTAL PASSIFS & CAPITAUX PROPRES		2 377 072	1 981 449

État des engagements hors bilan
Arrêté au 31 Décembre 2019
(Unité : en milliers Dinars)

	Note	31-12-2019	31-12-2018
<u>Passifs éventuels</u>			
Cautions, avals et autres garanties donnés		29 020	49 095
Crédits documentaires		21 668	13 650
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		50 688	62 745
<u>Engagements donnés</u>			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	13	79 622	89 370
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		79 622	89 370
<u>Engagements reçus</u>			
Garanties reçues	14	622 221	888 543
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		622 221	888 543

Etat de résultat
Période du 1er Janvier au 31 décembre 2019
(Unité : en milliers de Dinars)

	Note	31-12-2019	31-12-2018
<u>Produits d'exploitation bancaire</u>			
Profits et revenus assimilés	15	95 224	70 683
Commissions (en produits)	16	17 351	15 118
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	17	17 871	14 698
Revenus du portefeuille d'investissement	18	2 848	2 835
Total produits d'exploitation bancaire		133 294	103 334
<u>Charges d'exploitation bancaire</u>			
Profits encourus et charges assimilées	19	(45 794)	(31 482)
Commissions encourues		(2 996)	(1 947)
Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		(100)	(327)
Total charges d'exploitation bancaire		(48 890)	(33 756)
Produit Net Bancaire		84 404	69 578
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	20	(9 049)	(14 279)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	21	(281)	641
Autres produits d'exploitation		147	146
Frais de personnel		(35 128)	(31 241)
Charges générales d'exploitation	22	(13 054)	(12 265)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(6 447)	(6 058)
Résultat d'exploitation		20 593	6 522
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	23	26	(675)
Impôt sur les bénéfices		(5 166)	(1 400)
Résultat des activités ordinaires		15 453	4 447
Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires	24	(422)	(225)
Résultat net de l'exercice		15 031	4 222

État des flux de trésorerie
Période du 1er Janvier au 31 décembre 2019
(Unité : en milliers de Dinars)

	Note	31-12-2019	31-12-2018
<u>Activités d'exploitation</u>			
Résultat net		15 031	4 222
Ajustement pour :			
Amortissements & résorption		6 447	6 058
Provisions		9 330	13 974
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		(26)	623
Variation :			
Créances clients et établissements financiers		82 063	301 587
Dépôts clients et établissement financiers		(416 801)	(459 161)
Portefeuille titres Commercial		181 409	189 109
Autres actifs		4 851	13
Autres passifs		(5 895)	(5 519)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		(123 591)	50 906
<u>Activités d'investissement</u>			
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement		(581)	986
Acquisitions / cessions des immobilisations		17 441	(3 777)
		16	
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		860	(2 791)
<u>Activités de financement</u>			
Dette subordonnée		46 032	13 917
Dividendes versés		-	-
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		46 032	13 917
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(60 699)	62 032
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		(44 691)	(106 723)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice	25	(105 390)	(44 691)

Notes aux états financiers
Arrêtés au 31 Décembre 2019

1. Présentation de la banque

AL Baraka Bank Tunisie est une société anonyme au capital de 120 000 000 dinars créée en 15/06/1983 et régie par la loi N°2016-48 du 11/07/2016 relative aux banques et établissements financiers.

2. Référentiel d'élaboration et de présentation des états Financiers

Les états financiers de « **Al Baraka BankTunisia** » sont établis conformément aux dispositions prévues par :

- La loi N° 96 – 112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.
- La réglementation bancaire éditée par les circulaires de la BCT.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires à l'exception de l'état de flux de trésorerie qui est présenté selon la méthode indirecte (la norme comptable NC 21 recommande l'utilisation de la méthode directe) et aux normes comptables internationales de l'AAOIFI.

3. Exercice comptable

L'exercice comptable commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

4. Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers de « **Al Baraka Bank Tunisia** » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4.1.Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Comptabilisation des engagements

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan, au fur et à mesure des déblocages, pour leur valeur nominale.

Comptabilisation des revenus

Les profits et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2019 pour leurs montants rattachés à l'exercice.

Les commissions d'études, de gestion et de mise en place de financement sont prises en compte en résultat au moment de leur perception.

Les commissions rémunérant les engagements hors bilan de la banque (commissions d'engagement, commissions de CREDOC, commissions de garantie, etc.) sont prises en compte en résultat à mesure qu'elles sont perçues.

Les profits échus et non encore encaissés relatifs aux engagements classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en profits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces profits sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les revenus pris en compte antérieurement en résultat au cours d'exercices antérieurs ne sont pas extournés, mais sont provisionnés, compte tenu de la valeur des garanties, conformément aux dispositions de la circulaire BCT n° 91-24.

Les profits courus et non échus relatifs aux engagements classés parmi les "actifs courants" (classe A) parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les produits prohibés par les normes islamiques ne sont pas comptabilisés au résultat de l'exercice et sont portés net d'impôt dans des comptes d'attentes au passif courant en attente de liquidation.

4.2.Provision sur les engagements

Provision individuelle ordinaire

Les provisions individuelles sur les engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque et les taux minimum de provisionnement de la manière suivante :

A	Actifs courants	0%
B1	Actifs nécessitant un suivi particulier	0%
B2	Actifs incertains	20%
B3	Actifs préoccupants	50%
B4	Actifs compromis	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des profits réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'État et des garanties des banques et assurances.

Provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté supérieure ou égale à 3 ans dans la classe 4

La circulaire de la BCT n° 2013-21 modifiant la circulaire de la BCT n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements a exigé la constitution des provisions additionnelles pour couvrir les risques sur les engagements ayant une ancienneté supérieure ou égale à 3 ans dans la classe 4. Les modalités de calcul sont fixées par ladite circulaire.

Provisions collectives sur engagements

La circulaire de la BCT n° 2012-09 modifiant la circulaire de la BCT n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements a exigé la constitution, par prélèvement sur le résultat de l'exercice, des provisions collectives pour couvrir les risques sur engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire n° 91-24.

Les modalités de calcul sont prévues par la méthodologie référentielle annexée au circulaire n°2012-20 du 06 décembre 2012.

4.3. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les comptes de bilan et hors bilan libellés en monnaies étrangères font l'objet d'une réévaluation aux cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Ce cours correspond au cours de change moyen interbancaire opération en compte. La banque a utilisé le cours moyen de change actualisé par séquence tel qu'a été affiché par la Banque Centrale de la Tunisie au 31 Décembre 2019. La variation de change due à cette réévaluation est imputée dans le résultat de l'exercice.

4.4. Classification et évaluation des titres

Les titres de participation souscrits par la banque sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursier, les titres non cotés sont évalués à la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les titres de transaction et les titres de placement figurent sous la rubrique portefeuille titre commercial.

4.5. Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les dividendes sur les titres détenus par la banque sont constatés au résultat de l'exercice suite à l'approbation de leurs distributions soit par l'assemblée générale des actionnaires soit par l'assemblée spéciale des actionnaires selon le cas.

Les profits sur les titres de placements sont constatés en résultat de l'exercice pour leurs montants rattachés à l'exercice.

4.6. Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la banque se détaillent comme suit :

Matériel de transport	20 %
Mobilier et matériel de bureau	10 %
Matériel informatique	15 %
Logiciels informatiques (Temenos)	6,66 %
Autres logiciels informatiques	33 %

Agencement, Aménagement et Installations, DAB	10 %
Constructions	5 %

Les immobilisations hors exploitation destinées à la vente ne font pas l'objet d'un amortissement et sont évaluées au plus faible entre le coût d'acquisition et la juste valeur.

4.7. ZAKAT

La banque ne procède pas à la liquidation de la ZAKAT tant qu'elle n'est pas mandatée à le faire ni par loi, ni par ses statuts, ni par l'assemblée générale des actionnaires, ni encore par ses clients.

4.8 Fonds de garanties

La banque a adhéré au fonds de garantie des dépôts régit par la loi N° 48-2016 du 11/07/2016 relative aux banques et aux établissements financiers et le décret n° 2017-268 du 01/2/2017.

5. Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en KTND : milliers de Dinars Tunisiens)

Note 1 – Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2019 un total de 187 653 KTND détaillé comme suit :

Libellé	31-12-2019	31-12-2018
Caisse	11 175	13 018
Caisse DAB	1 659	1 449
BCT	170 259	48 383
Inter Bank Services (IBS)	4 560	8 096
Total	187 653	70 946

Note 2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Au 31 décembre 2019, le total de cette rubrique a atteint 358 201 KTND, et se répartit entre les postes suivants :

Libellé	31-12-2019	31-12-2018
Créances sur les établissements bancaires	40 949	56 207
Créances sur les établissements financiers	317 252	388 152
Total	358 201	444 359

Le solde de la rubrique « Créances sur les établissements bancaires » se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2019	31-12-2018
Banques locales	23 570	19 604
<i>Mourabaha au donneur d'ordre</i>	22 869	10 162
<i>Créances rattachées</i>	281	68
<i>Autres créances sur les banques locales</i>	420	9 374
Banques Etrangères	17 379	36 603

Total	40 949	56 207
--------------	---------------	---------------

Le solde de la rubrique « Créances sur les établissements financiers » se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2019	31-12-2018
Créances ordinaires (certificats de leasing)	315 061	381 489
Créances rattachées (certificats de leasing)	2 191	6 663
Total	317 252	388 152

Note 3 – Créances sur la clientèle

Cette rubrique a atteint au 31 décembre 2019 un solde de 1 054 095 KTND détaillée comme suit :

Libellé	31-12-2019	31-12-2018
Murabaha au donneur d'ordre	401 176	388 830
Créances rattachées sur Murabaha au donneur d'ordre	8 104	6 922
Commodity Mourabaha	478 331	332 986
Créances rattachées Commodity Mourabaha	7 666	1 451
Leasing	34 619	18 704
Créances rattachées Leasing	260	94
Impayés Financement Leasing	314	101
Créances rééchelonnées/ Leasing	26 535	60 936
Impayés rééchelonnement / Leasing	118 920	91 701
Kardh Hassan	749	1 022
Impayés et frais judiciaires	36 899	37 695
Créances rééchelonnées	13 455	15 003
Autres concours	2 995	2 457
Total créances brutes	1 130 023	957 902
Profits réservés	(1 997)	(2 763)
Profits réservés Leasing	(29 076)	(28 079)
Provisions sur Créances Clients	(44 855)	(38 591)
Total net	1 054 095	888 469

Les créances sur la **clientèle** peuvent s'analyser, par classe de risque, comme suit :

Libellé	A	B1	B2	B3	B4	Total
Créances brutes sur la clientèle (Bilan)	889 281	44 233	6 696	2 600	187 213	1 130 023
Total des engagements hors bilan	118 272	6 840	1	20	260	125 393
Total engagements Brut	1 007 553	51 073	6 697	2 620	187 473	1 255 416
Taux des engagements non performants	-	-	15,68%			-
Investissement de la clientèle(*)	(89 686)	(425)	(1 012)	-	(70 187)	(161 310)
Profits réservés	-	-	(258)	(16)	(30 799)	(31 073)
Provisions	(4 020)		(980)	(897)	(38 958)	(44 855)

Taux de couverture des engagements non performants par des profits réservés et des provisions

73 %

(*) Les investissements de la clientèle sont présentés dans le poste « Autres avoirs de la clientèle » au passif du bilan. Ils sont matérialisés par des contrats wakala ou mudharaba et ils supportent le risque de perte éventuel des projets auxquels ils sont affectés (en principal et en profit).

Note 4 – Portefeuille titres- commercial

Le portefeuille titres commercial s'analyse comme suit :

Libellé	31-12-2019	31-12-2018
Titres de Placement	625 130	446 524
Créances rattachées Portefeuille-titre commercial	4 139	1 337
Total net	629 269	447 861

Le montant des titres de placement se détaille comme suit :

Placement	Valeur brute		Valeur nette	
	2019	2018	2019	2018
AL BARAKA BARHAIN (Investment Deposit)	298 120	271 467	298 120	271 467
Créances rattachées	2 820	928	2 820	928
AL BARAKA TURKYE	219 989	149 162	219 989	149 162
Créances rattachées	564	190	564	190
AL BARAKA LEBANON	26 713	-	26 713	-
Créances rattachées	310	-	310	-
AL BARAKA BANKING GROUP	80 308	-	80 308	-
Créances rattachées	445	-	445	-
S.T.I.R/I.T.F.C	-	25 896	-	25 896
Créances rattachées	-	218	-	218
Total	629 269	447 861	629 269	447 861

Note 5 – Portefeuille d'investissement

Le portefeuille d'investissement se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2019	31-12-2018
Titres d'investissement	37 637	37 943
Titres participatifs et créances rattachées	15 659	15 653
Provisions sur titres d'investissement	(3 490)	(3 209)
Total net	49 806	50 387

Les titres d'investissement se détaillent comme suit :

Participation	Valeur brute 2019	Valeur brute 2018	Provision 2019	Provision 2018	Valeur nette 2019	Valeur nette 2018
TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	10 235	10 235	-	-	10 235	10 235
BEST LEASE	8 310	8 310	-	-	8 310	8 310
SOCIETE PROCHIMICA	2 247	2 247	(2 022)	(1 883)	224	364
S.P.L.T	2 104	2 104	-	-	2 104	2 104
ATID PRIVATE EQUITY (SICAF)	2 059	2 059	(100)	(100)	1 959	1 959
STE TUN D ASSURANCE TAKAFEL	2 811	2 811			2 811	2 811
BH LEASING	957	957	(667)	(455)	291	502
ITFC	870	870	-	-	870	870
Medi-loisir	1 679	1 679	-	-	1 679	1 679
AL KIMIA	-	306	-	(70)	0	236
Parc d'activité. Economique de Bizerte	675	675	-	-	675	675
FIT	199	199	-	-	199	199
SIBTEL	90	90	-	-	90	90
I.M. BANK	313	313	(313)	(313)	-	-
ATID CO	89	89	(89)	(89)	-	-
STE MONETIQUE TUNISIE	64	64	-	-	64	64
BACOFIL	140	140	(140)	(140)	-	-
SOTUSCI	56	56	(56)	(56)	-	-
POLYVER	39	39	(39)	(39)	-	-
TDF III	4 600	4 600	-	-	4 600	4 600
Tunsie Afrique Export	100	100	(64)	(64)	36	36
Total1 Titre de participation	37 637	37 943	(3 490)	(3 209)	34 148	34 734
Titres participatifs zitouna et créances rattachées	14 584	14 583	-	-	14 584	14 583
Titres participatifs best lease et créances rattachées	1 075	1 070	-	-	1 075	1 070
Total2 Titre de participatif	15 659	15 653	-	-	15 659	15 653
Total	53 296	53 596	(3 490)	(3 209)	49 806	50 387

▪ Participation BEST LEASE :

La banque « **Al Baraka Bank Tunisia** » détient un pourcentage de 23,60% dans le capital de la Société BEST LEASE. Ainsi, ladite participation est considérée comme une entreprise associée au sens de la norme comptable N° 36, et en conséquence la banque ne sera pas soumise à l'obligation d'élaborer des états financiers consolidés. Le tableau suivant présente, conformément au paragraphe n°24 de la norme comptable n°36, l'information sur l'effet qu'aurait l'application de la méthode de la mise en équivalence sur la valeur de ces participations et sur les résultats, comme si « **Al Baraka Bank Tunisia** » avait à émettre des états financiers consolidés.

L'information suivante a été établie sur la base des états financiers après audit au 31/12/2018 de la société « Best Lease » :

Participation BEST LEASE	Montants
Coût historique des titres	8 310
% de participation	23,60%
Capitaux propres avant résultat	64 230
Résultat 31-12-2018	6 340
Valeur des titres selon la méthode de la mise en équivalence	15 158
Écart par rapport à la valeur comptable	6 848
Impact de la mise en équivalence sur le résultat de l'exercice 2019	1 496

▪ **Participation TDF II :**

Les participants dans le Fonds Commun de Placement à Risque TDF II exercent un contrôle égalitaire indépendamment du nombre de parts détenus. En effet, chaque participant a un seul droit de vote. De ce fait, ladite participation est considérée comme une entreprise associée au sens de la norme comptable N° 36, et en conséquence la banque ne sera pas soumise à l'obligation d'élaborer des états financiers consolidés.

Le tableau suivant présente, conformément au paragraphe n°23 de la norme comptable n°36, l'information sur l'effet qu'aurait l'application de la méthode de la mise en équivalence sur la valeur de ces participations et sur les résultats, comme si « **Al Baraka Bank Tunisia** » avait à émettre des états financiers consolidés.

L'information suivante a été établie sur la base des états financiers après audit au 31/12/2018 de la société « TDF II » :

Participation TDF II	Montants
Coût historique des titres	10 235
% de participation	51,60%
Capitaux propres avant résultat	20 035
Résultat 31-12-2018	-391
Valeur des titres selon la méthode de la mise en équivalence	10 338
Écart par rapport à la valeur comptable	103
Impact de la mise en équivalence sur le résultat de l'exercice 2019	-202

Note 6 – Valeurs immobilisées

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2019 un montant de 86 379 KTND dont le détail se présente comme suit :

Libellé	31-12-2019	31-12-2018
Immobilisations incorporelles	16 159	14 930
Amortissement immobilisation incorporelles	(9 662)	(7 957)
Immobilisations incorporelles nettes	6 497	6 973
Immobilisations corporelles	114 776	92 161
Amort Immobilisations corporelles	(34 745)	(30 196)
Dépréciation des immobilisations	(149)	-
Immobilisations corporelles nettes (1)	79 882	61 965

(1) Les immobilisations corporelles nettes s'analysent comme suit :

Libellé	31-12-2019	31-12-2018
Terrain	22 931	22 931
Constructions	19 747	21 051
Immobilisations hors exploitation	267	416
Agencements, aménagements et installations	8 411	9 860
Matériel de transport	301	197
Matériel informatique	3 220	3 840
Matériel et mobilier de bureau	2 314	2 623
Serveur monétique	68	68
Matériel monétique	714	734
Immobilisations en cours (nouveau siège)	21 908	245
Total net	79 882	61 965

Note 7 – Autres actifs

Le poste « Autres Actifs » totalise au 31 décembre 2019 un solde de 11 669 KTND et se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2019	31-12-2018
Comptes d'attente et de régularisation	1 536	2 257
Charges constatées d'avance	932	960
Créances fiscales & sociales	1 434	1 377
Avances aux fournisseurs	161	397
Financements au personnel	6 839	5 333
Autres actifs	767	165
Total	11 669	10 489

La banque comptabilise ses engagements en matière de départ à la retraite conformément à l'IAS 19, ainsi la juste valeur des fonds gérés par la compagnie d'assurance s'élève au 31/12/2019 à 3 766KTND.

Note 8 – Dépôts et Avoirs des Établissements Bancaires & Financiers

Les Dépôts et avoirs des Établissements Bancaires & Financiers s'élèvent au 31 décembre 2019 à 583 002 KTND et se détaillent comme suit :

Libellé	31-12-2019	31-12-2018
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	574 092	363 632
Dépôts et avoirs des établissements financiers	8 910	13 836
Total	583 002	377 468

Note 9 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle s'élèvent au 31 décembre 2019 à 1 519 863 KTND et se détaillent comme suit :

Libellé	31-12-2019	31-12-2018
Comptes de dépôts	747 723	598 080
Autres comptes et avoirs de la clientèle	772 140	710 517
Total	1 519 863	1 308 597

Le solde de la rubrique « Comptes de dépôts » se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2019	31-12-2018
Comptes à vue	528 893	443 479
Comptes d'épargne	218 830	154 601
Total	747 723	598 080

Le solde de la rubrique « Autres comptes et avoirs de la clientèle » se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2019	31-12-2018
Comptes à terme non affectés (i)	333 242	364 075
Dettes rattachés aux dépôts participatifs non affectés	7 360	7 809
Investissement de la clientèle (avec Mudharaba et wakala) (ii)	396 028	293 158
Dettes rattachés aux Investissements de la clientèle (avec Mudharaba et wakala)	5 876	3 295
Comptes indisponibles	2 605	7 594
Autres sommes dues (iii)	27 029	34 586
Total	772 140	710 517

(i) Les dépôts participatifs non affectés sont employés pour les financements accordés à la clientèle. Les profits générés par ces financements sont répartis entre « **Al Baraka Bank Tunisia** » et les déposants après déduction des profits réservés et des provisions constituées, tout en tenant compte de la stabilité des fonds déposés par ces derniers, selon une clé de répartition contractuelle.

(ii) Les Investissements de la clientèle sont employés dans le financement des projets et l'affectation de ces fonds doit être matérialisée dans le contrat de wakala ou mudharaba. Le remboursement de ces fonds en principal et profit demeure tributaire du remboursement des financements auxquels ils sont affectés.

(iii) Ce montant correspond aux sommes bloquées en attente de réalisation d'opérations en cours au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2019	31-12-2018
PRG/ lettres de crédit	9 578	6 375
PRG/ lettres de garantie & avals et cautions	5 039	14 764
PRG/ chèques impayés et certifiés	4 761	4 110
PRG/ Financement	557	858

Effets financiers en garanties	2 479	3 258
Autres dettes	4 615	5 222
Total	27 029	34 587

Note 10 – Emprunts et ressources spéciales

Ce poste totalise au 31 décembre 2019 un montant de 60 945 KTND détaillé comme suit :

Libellé	31-12-2019	31-12-2018
Dépôt ABG (*)	59 993	106 025
Autres Ressources	952	141
Total	60 945	106 166

*Une convention de dépôt subordonné d'investissement sous forme de Mudharaba a été contractée entre la banque et le groupe ABG le 19 Octobre 2013, pour un montant total de 75 millions de Dollars. Ce dépôt est assimilé à des fonds propres complémentaires conformément à l'article 5 de la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

Note 11 – Autres passifs

Le poste « Autres passifs » totalise 27 912 KTND, au 31 décembre 2019 et s'analyse comme suit :

Libellé	31-12-2019	31-12-2018
Comptes d'attente et de régularisation passif	4 946	6 614
Charges à payer	4 268	4 148
Provisions pour risques et charges	2 776	2 042
Intérêts à liquider (i)	136	88
Fournisseur à payer	1 083	180
État et organismes sociaux	8 340	5 621
Dettes envers le personnel	4 354	2 764
Autres passifs	2 009	560
Total	27 912	22 017

(i) Cette rubrique enregistre les intérêts de retards et les autres produits non conformes aux préceptes de la charia adoptés par le Comité de la charia de la banque, et qui ne peuvent pas être constatés au niveau du résultat de l'exercice.

Note 12 – Capitaux propres

La situation nette se présente comme suit :

Libellé	31-12-2019	31-12-2018
Capital	120 000	120 000
Réserves	38 654	39 344
Réserves pour risques bancaires généraux	5 000	5 689

Libellé	31-12-2019	31-12-2018
Réserve légale	12 000	12 000
Fonds social	5 000	5 000
Réserves de réinvestissement	16 655	16 655
Résultat reporté	-	(4 089)
Résultat de la période	15 031	4 222
Situation nette	173 685	159 477

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Capitaux propres	Capital	Réserve légale	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserves pour fonds social	Réserves de réinvestissement	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 01/01/2019 en TND	120 000	12 000	5 689	5 000	16 655	(4 089)	4 222	159 477
Affectation du résultat 2018	-	-	-	-	-	-	4 222	-
Dividendes distribuées	-	-	-	-	-	-	-	-
Dons pour œuvres fonds social	-	-	-	-	-	(822)	-	(822)
Autres réserves	-	-	(689)	-	-	689	-	-
Résultat reporté	-	-	-	-	-	4 222	(4 222)	-
Fonds social	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	120 000	12 000	5 000	5 000	16 655	-	-	158 655
Résultat de la période	-	-	-	-	-	-	15 031	15 031
	-	-	-	-	-	-	-	-
Soldes au 31/12/2019	120 000	12 000	5 000	5 000	16 655	-	15 031	173 685

Note 13 – Engagements de financement

Les engagements de financement s'analysent, par nature de produit, comme suit :

Libellé	31-12-2019	31-12-2018
Engagement à Court terme	6 590	59 318
Engagement à Moyen terme	73 032	30 052
Total	79 622	89 370

Note 14 – Garanties reçues

Les garanties reçues se détaillent au 31/12/2019 comme suit :

Libellé	31-12-2019	31-12-2018
Garanties reçues de la clientèle	519 270	762 469
Cautions reçues de l'Etat	101 871	125 312
Cautions reçues des banques installées à l'étranger	1 080	762
Total	622 221	888 543

Note 15 – Profits et revenus assimilés

Les profits et les revenus assimilés s'analysent, par nature de produit, comme suit :

Libellé	31-12-2019	31-12-2018
Profit Certificats de leasing	37 203	33 744
Profit Commodity Mourabaha	25 002	9 645
Profit Mourabaha au donneur d'ordre	30 011	26 272
Profit Leasing	3 008	1 022
Total	95 224	70 683

Note 16 – Commissions

Les commissions s'élèvent au titre de l'exercice 2019 à 17 351 KTND et se détaillent comme suit :

Libellé	31-12-2019	31-12-2018
Commissions d'étude, de gestion et d'engagement	4 212	4 154
Commissions sur opérations effets et chèques	1 907	1 666
Commissions sur opérations de virement	2 460	2 334
Commissions sur opérations de caisse	557	797
Commissions sur les opérations monétiques	2 384	1 456
Commission sur tenu de comptes	2 253	1 934
Commissions sur opérations de commerce extérieur	2 115	2 287
Commissions sur Bankatakaful&Gestion fond	208	216
Commissions digitales	336	194
Autres Commissions	919	80
Total	17 351	15 118

Note 17 – Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières s'analysent comme suit :

Libellé	31-12-2019	31-12-2018
Résultat de change	3 852	5 857
Résultat sur titres de placement	14 019	8 841
<i>Profits sur investment deposits</i>	13 926	8 163
<i>Profit Moudharaba</i>	93	678
Total	17 871	14 698

Note 18 – Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement se détaillent comme suit :

Libellé	31-12-2019	31-12-2018
1/Revenu/Titres participatifs		
Zitouna	1 080	1 080
BEST Lease	70	70
Sous Total 1	1 150	1 150
2/Dividendes		
BEST Lease	921	850
P.A.E de Bizerte	-	95

F.I.T	50	25
S.P.L.T	568	568
Modern Leasing	-	31
TDF3	96	80
Autres Dividendes	63	36
Sous Total 2	1 698	1 685
Total	2 848	2 835

Note 19 – Profits encourus et charges assimilées

Les profits encourus et charges assimilées se détaillent comme suit :

Libellé	31-12-2019	31-12-2018
Profits aux dépôts non affectés et comptes d'épargne (i)	17 435	13 855
Profits afférents aux investissements de la clientèle	28 359	17 627
Total	45 794	31 482

(i) Les dépôts non affectés et les comptes d'épargne sont rémunérés sur la base des profits résultants des financements et des investissements effectués par la banque, après déduction des profits réservés, des provisions correspondantes et de tout autre frais ou taxe requis pour la réalisation des opérations.

La détermination et la répartition des profits se fait conformément aux normes AAOIFI, aux clauses contractuelles et à la politique de distribution des profits d'ALBARAKA.

Note 20– Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Cette rubrique s'analyse comme suit :

Libellé	31-12-2019	31-12-2018
Dotations aux provisions et pertes sur engagements clientèle	(8 523)	(14 614)
Dotations aux provisions pour risque et charge	(1 493)	(884)
Dotation aux provisions collective	(789)	(1 238)
Reprises provisions sur engagements clientèle	1 636	1 512
Reprise provision pour risque et charge	120	396
Reprise provision/Immeubles	-	549
Total	(9 049)	(14 279)

Note 21– Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Cette rubrique s'analyse comme suit :

Libellé	31-12-2019	31-12-2018
Dotations aux provisions sur portefeuille titre	(411)	(207)
Reprise de Provision / Portefeuille titres	130	848
Total	(281)	641

Note 22 – Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation s'analysent, par nature, comme suit :

Libellé	31-12-2019	31-12-2018
Frais postaux et de télécommunication	1 504	1 470
Entretiens et réparations	3 206	3 000
Publicités et relations publiques	520	492
Honoraires	1 555	448
Frais de comité et de conseil	357	234
Jeton de présence	626	484
Frais de bureau et d'administration	654	518
Services extérieurs	722	556
Electricité Eau	497	429
Frais de mission et de réception	195	140
Prime d'assurance	375	364
Impôts et taxes	288	224
Loyer ATM	43	40
FGDB	1 367	2 819
Autres charges	1 145	1 047
Total	13 054	12 265

Note 23 – Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires s'analyse comme suit :

Libellé	31-12-2019	31-12-2018
Autres gains ordinaires	281	235
Autres pertes ordinaires	(255)	(910)
Total	26	(675)

Note 24 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires

Conformément aux dispositions de l'article 52 de la loi de finance pour la gestion de l'année 2019, la contribution conjoncturelle s'élève à 422 KDT (soit 3% des bénéfices imposables au titre de l'année 2019).

Note 25 – Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice s'analysent comme suit :

Libellé	31-12-2019	31-12-2018
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	187 653	70 946
Dépôts chez les établissements bancaires	17 802	36 946
Banque Centrale et CCP (Passif)	(11 665)	(7 471)
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	(299 180)	(145 112)
Total	(105 390)	(44 691)

Note 26 – Répartition des actifs et passifs selon leur durée résiduelle

La répartition des actifs et passifs de la banque arrêtés au 31 décembre 2019, se détaille comme suit :

Libellé	Durée < 3 mois	3 mois <Durée< 6 mois	6 mois <Durée< 1 an	1 an <Durée< 3 ans	Durée > 3 ans	TOTAL
ACTIFS						
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	187 653	-	-	-	-	187 653
Créances sur les établissements bancaires et financiers	274 229	215	10 027	57 752	15 978	358 201
Créances sur la clientèle	503 554	126 039	73 093	94 439	256 970	1 054 095
Portefeuille titres commercial	569 276	59 993	-	-	-	629 269
Portefeuille d'investissement	-	-	10	10 001	39 795	49 806
Valeurs immobilisées	-	-	-	-	86 379	86 379
Autres actifs	-	-	-	-	11 669	11 669
TOTAL ACTIFS	1 534 712	186 247	83 130	162 192	410 791	2 377 072
PASSIFS						
Banque centrale et CCP	614	-	11 051	-	-	11 665
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	579 380	-	3 622	-	-	583 002
Dépôts et avoirs de la clientèle	1 389 400	71 455	57 414	1 031	563	1 519 863
Emprunts et ressources spéciales	5 624	-	-	54 369	952	60 945
Autres passifs	-	-	-	-	27 912	27 912
TOTAL PASSIFS	1 975 018	71 455	72 087	55 400	29 427	2 203 387
CAPITAUX PROPRES						
Capital	-	-	-	-	120 000	120 000
Réserves	-	-	-	-	38 654	38 654
Résultat reporté	-	-	-	-	-	-
Résultat de la période	15 031	-	-	-	-	15 031
TOTAL CAPITAUX PROPRES	15 031	-	-	-	158 654	173 685
TOTAL PASSIFS & CAPITAUX PROPRES	1 990 049	71 455	72 087	55 400	188 081	2 377 072

Note 27 – Transactions avec les parties liées

Les parties liées de « Al Baraka Bank Tunisia » se présentent au 31/12/2019 comme suit :

(a) Sociétés appartenant au groupe ABG :

Parties liées	Pays
Albaraka Banking Group (Actionnaire majoritaire)	Bahrain
Albaraka Islamic Bank	Bahrain
Al Baraka Turk Participation Bank	Turquie
Banque Al Baraka Egypt	Egypt
Banque Al Baraka Lebanon	Liban
Banque Al-Baraka Algérie	Algérie

Jordan Islamic Bank	Jordanie
Banque Al Baraka Syria	Syrie

Le tableau suivant fournit le solde des opérations réalisées avec les parties liées appartenant au groupe ABG au cours de l'exercice 2019 :

Libellé	Créances sur les parties liées		Dettes envers les parties liées			Produits réalisés avec les parties liées		Charges envers parties liées
	Eng		Autre Dépôts	Investissement de la clientèle	Dépôt ABG	Commissions	Profits	Commissions
	Bilan	Hors bilan						Profits encourus
Albaraka Turk Participation Bank	221 147	984	-	-	-	3	3 466	1 155
Albaraka Egypt	-	46	-	28 072	-	-	-	752
Al Baraka Islamic Bank	301 185	-	-	9 006	-	-	8 022	-
Banque Al Baraka Lebanon	27 023	-	6		-	-	313	-
AlBaraka Banking Group	80 753	-	-	-	59 993	-	2 016	1 056
Albaraka Algérie	-	1 504	-	-	-	22	-	-
Albaraka Bank Syrie	-	-	7 672	52 582	-	10	-	1 418
Total	630 108	2 534	7 678	89 660	59 993	35	13 817	4 381

(b) Sociétés appartenant au groupe DALLAH AL BARAKA :

Parties liées	Pays
Arab Leasing International Finance	Arabie Saoudite
Alif Trading Company Limited	Grande Bretagne
Ste. Dallah Al Baraka Holding	Arabie Saoudite
Algerian Saoudien Leasing (ASL)	Algérie
Al Baraka Immobilière	Tunisie
S.P.L.T	Tunisie
BEST LEASE	Tunisie
Société Tunisienne d'Assurance TAKAFUL	Tunisie

Le tableau suivant fournit le solde des opérations réalisées avec les autres parties liées au cours de l'exercice 2019 :

	Créances sur les parties liées		Dettes envers les parties liées			Produits réalisés avec les parties liées			Charges envers parties liées
Libellé	Eng.	Eng.	Autres Dépôts	Investissement de la clientèle	Dépôts non affectés	Commissions	Profits (Financement et investissement)	Dividende	Rémunérations des dépôts non affectés
	Bilan	Hors bilan							
Société BEST LEASE	90 301	2 500	2 271	-	-	64	7 641	921	113
Arab Leasing International Finance (ALIF)	-	-	8	6 059	2 280	1	-	-	23
Dallah Al Baraka	-	-	2 150	40 682	-	-	-	-	-
Ste. Dallah Al Baraka Holding	-	-	30	-	113	3	-	-	-
Algerian Saudi Leasing (ASL)	-	-	10	6 070	1 263	2	-	-	-
Al Baraka Immobilière	23 488	-	210		1	2	1 581	-	-
S.P.L.T	2 103	-	9 393	40 177	31 119	6	-	568	1 127
Société Tunisienne d'assurance TAKAFUL Al Amana	2 811	149	3 755	24 429	-	9	-	-	1 997
Total	118 703	2 649	17 827	117 417	34 776	87	9 222	1 489	3 260

Note 28 –Taux des actifs classés et taux de couverture

Libellé	A	B1	B2	B3	B4	Total
Créances brutes sur la clientèle, les établissements bancaires et financiers* (Bilan)	1 927 060	44 322	6 696	2 600	200 363	2 181 041
Total des engagements hors bilan	124 257	6 840	1	20	273	131 391
Total engagements	2 051 317	51 162	6 697	2 620	200 636	2 312 432
Taux des engagements non performants			9,08%			
Dépôts affectés	(790 266)	(425)	(1 012)	-	(70 187)	(861 890)
Profits réservés			(258)	(16)	(30 888)	(31 162)
Provisions	(4 864)		(980)	(897)	(51 767)	(58 508)
Taux de couverture des engagements non performants par des profits réservés et des provisions	74,00%					

*Cette rubrique inclut tous les engagements bilan : Les créances sur les établissements bancaires et financiers, les créances sur la clientèle, le portefeuille titres- commercial et le portefeuille d'investissement.

Note 29 – Évènements postérieurs à la date de clôture

Les états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration du 14 février 2020. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019.

Messieurs les actionnaires de **AL BARAKA BANK TUNISIA**,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de **AL BARAKA BANK TUNISIA**, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **173 685 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **15 031 KDT**.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la banque au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Banque.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous avons remarqué que la banque est actuellement en cours de mise à jour du registre des actionnaires.

Tunis, le 13 Mars 2020

CMC – DFK International

Chérif Ben Zina

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019.

Messieurs les actionnaires de AL BARAKA BANK TUNISIA,

En application des dispositions l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'exécution de conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Convention conclue avec El AmanaTakaful :

Courant l'exercice 2015, Al Baraka Bank Tunisia a conclu des conventions avec la société tunisienne d'assurance EL AMANA TAKAFUL couvrant plusieurs risques.

Le total des primes relatives à l'exercice 2019 s'élèvent à 5 032 KDT.

C. Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général englobe, outre le salaire et le bonus, la mise à disposition d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais d'utilité.

- La rémunération du Directeur Général Adjoint englobe, outre le salaire et le bonus, la mise à disposition d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais d'assurance et la taxe de circulation.

En outre, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à six mois de salaires. Cet engagement est couvert par un contrat d'assurance avec la société tunisienne d'assurance EL AMANA TAKAFUL.

2. Les obligations et engagements de ALBARAKA BANK envers ses dirigeants, les membres du conseil d'administration et des comités réglementaires au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, se présentent comme suit :

(En Dinars)

	Directeur Général	Directeur Général Adjoint	Président du Conseil	Autres membres du conseil et des comités réglementaires
	Charges de l'exercice y compris le passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice y compris le passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice y compris le passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice y compris le passif au 31/12/2019
Avantages à court terme bruts (*)	949 788	531 197	129 782	855 990
Avantages postérieurs à l'emploi (**)	15 848	10 413	-	-
Total	965 636	541 610	129 782	855 990 (***)

(*) Y compris la provision pour congés payés et le bonus 2019.

(**) Retraite complémentaire.

(***) Y compris les rémunérations des membres du comité de conformité des normes bancaires islamiques pour un montant brut de 56 KDT.

Par ailleurs, et en dehors de ce qui est précité, nous nous vous informons que votre Conseil d'Administration ne nous a pas informé de l'existence d'autres opérations régies par les dispositions desdits articles et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Tunis, le 13 Mars 2020

Chérif Ben Zina

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

